

Accusé de réception en préfecture
021-242100410-20101216-2010-12-16_011-DE
Date de signature : 20/12/2010
Date de réception : 20/12/2010
Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 décembre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 9 décembre 2010

Publié le 17 décembre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUET	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François GONDELLIER	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Lucien BRENOT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Michel ROTGER	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Pierre PETITJEAN	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
M. Philippe GUYARD	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Traitement - DASRI - Actualisation des tarifs pour 2011

Par délibération en date du 17 décembre 2009, le Conseil de Communauté a fixé les tarifs de traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux pour l'année 2010 :

■ **Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter :**

- Apports de 0 à 20 tonnes par mois : 330 € HT / tonne hors TGAP
- Apports au-delà de 20 tonnes par mois : 293 € HT / tonne hors TGAP

A ces tarifs s'ajoutent un coût de 15 € HT / tonne pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

■ **Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement :**

- Apport de 0 à 5 tonnes / semaine : 330 € HT / tonne hors TGAP
- Apport au-delà de 5 tonnes / semaine : 293 € HT / tonne hors TGAP

A ces tarifs s'ajoutent un coût de 15 € HT / tonne pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

■ **Forfait « bac contaminé radioactif » : 400 € HT par GRV**

■ **Forfait « non conformité réglementaire des apports » donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi : 100 € HT par GRV**

Il est proposé une actualisation des tarifs pour 2011 .

Après avis favorable,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de fixer** les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2011 :

■ **Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter :**

- Apports de 0 à 20 tonnes par mois : 335 € HT / tonne hors TGAP
- Apports au-delà de 20 tonnes par mois : 297 € HT / tonne hors TGAP

A ces tarifs s'ajoutent un coût de 15 € HT / tonne pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

■ **Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement :**

- Apport de 0 à 5 tonnes / semaine : 335 € HT / tonne hors TGAP
- Apport au-delà de 5 tonnes / semaine : 297 € HT / tonne hors TGAP

A ces tarifs s'ajoutent un coût de 15 € HT / tonne pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

■ **Forfait « bac contaminé radioactif » : 400 € HT par GRV**

■ **Forfait « non conformité réglementaire des apports » donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi : 100 € HT par GRV**